



SEANCE DU 13 AVRIL 2023

DELIBERATION N° 4

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 26
Votants : 24

Pour : 24
Contre : /
Abstentions : /

L'an deux mille-vingt-treize, le treize avril à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 7 avril 2023

Membres présents : F. GONZALEZ - MJ ROQUES - G. LASSABE - S.DARRIGUES - JM GUTIERREZ - M. EVENE - J.DOS SANTOS - L. GUYONNIE - P. ACEDO - C. DUFOUR - A. DARTIGUES - E. DEITIEUX - C.DOS SANTOS - J. WEBER - J.DARRIGADE C. DUPIN - JP CAZAUX - JP ALPHA - S.PUYO - A. VALETTE - D. LAVIGNE - MA THEBAUD - C. MARTIN - H. ETCHENIQUE - J. RANCE - F. BILLARD

Membres absents excusés ayant donné procuration :

X.BAYLAC donne pouvoir à F.GONZALEZ

M.BECRET donne pouvoir à C.MARTIN

Membre absent n'ayant pas donné procuration :

B.GERY

Secrétaire de séance : JM GUTIERREZ

Mesdames Laurence GUYONNIE, Monia EVENE, Messieurs Jean Pierre ALPHA, Jonathan DARRIGADE, administrateurs ne prendront pas part au vote

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, la convention financière à intervenir entre la Commune et l'association Centre Social Dou Boucaou pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé ;

Vu l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret 2007-450 du 25 mars 2007 portant liste des pièces justificatives de dépenses (rubrique 721) ;

Après en avoir délibéré ;

Objet :
**Approbation de la
convention
financière 2023
avec le Centre
Social**

**Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le**

Envoyé en préfecture le 17/04/2023
Reçu en préfecture le 17/04/2023
Publié le 17/04/2023
ID : 064-216401406-20230414-04_13_04_2023-DE

Approuve la convention financière conclue pour l'année 2023 entre la Commune et l'association Centre Social Dou Boucaou pour un montant de 180 000 € en subvention et 144 000 € en prestation de services pour les activités périscolaires de la Ville ;

Précise que, le Centre Social Dou Boucaou percevra directement de la CAF les « bonus territoire » dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) ;

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière avec le Président du Centre Social Dou Boucaou ;

Dit que les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice 2023.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 14 avril 2023
Le Maire,
Francis GONZALEZ

